

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 10 (1901)
Heft: 27

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Erscheint am Samstag

Paraissant le Samedi

Abonnement: Für die Schweiz 3 Monate Fr. 2.— 6 Monate „ 3.— 12 Monate „ 5.— Für das Ausland: 3 Monate Fr. 3.— 6 Monate „ 4.50 12 Monate „ 7.50 Vereins-Mitglieder erhalten das Blatt gratis.

Inserate: 7 Cts. per 1 spaltige Millimeterzeile oder deren Raum. — Bei Wiederholungen entsprechender Rabatt. Vereins-Mitglieder bezahlen 3 1/2 Cts netto per Millimeterzeile oder deren Raum.

Abonnements: Pour la Suisse: 3 mois Fr. 2.— 6 mois „ 3.— 12 mois „ 5.— Pour l'Etranger: 3 mois Fr. 3.— 6 mois „ 4.50 12 mois „ 7.50 Les Sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

ANNONCES: 7 Cts. par millimètre-ligne ou son espace. Rabais en cas de répétition de la même annonce. Les Sociétaires payent 3 1/2 Cts. net par millimètre-ligne ou son espace.



Organ und Eigentum des Schweizer Hotelier-Vereins 10. Jahrgang | 10^{me} Année Organe et Propriété de la Société Suisse des Hoteliers

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel * TÉLÉPHONE 2406 * Rédaction et Administration: Sternengasse No. 21, Bâle.

Mitglieder-Aufnahmen. Admissions.

Table listing members: Hrn. Dr. E. Bürcher, Hotel Bérisal; E. von Kenel, Hotel Gold. Stern; Mr. Alfred Pillou, Buffet de la gare; Hans Rist-Wächli, Hotel de l'Union.

Der Basler Bundesfeier wegen erscheint die nächste Nummer einen Tag früher. Inserate für die betr. Nummer müssen bis Donnerstag morgen aufgegeben werden.

Pour cause de fête le prochain numéro paraîtra un jour plus tôt. Les annonces pour ce numéro seront acceptées jusqu'à jeudi matin.

Nouvelles officielles.

Assemblée générale ordinaire de la SOCIÉTÉ SUISSE DES HÔTELIERS du 22 et 23 juin 1901 à Zermatt.

A. Procès-verbal. Ordre du jour.

- 1. Rapport de gestion et comptes annuels. 2. Budget pour 1901/1902. 3. Election des vérificateurs de comptes. 4. Rapport du Bureau central. 5. Rapport sur la 3^e édition du Guide des hôtels. 6. Rapport sur l'Ecole professionnelle. 7. Révision partielle des statuts tendant à l'inscription au registre du commerce. 8. Proposition concernant les récompenses aux employés pour service de longue durée. 9. Proposition concernant l'assurance des employés. 10. Proposition concernant la création d'une caisse pour veuves et orphelins. 11. Proposition concernant les examens d'apprentis cuisiniers. 12. Communications diverses. 13. Choix du siège des deux prochaines assemblées générales. 14. Propositions individuelles.

Sont présents du Conseil d'administration: MM. J. Tschumi, Ouchy, Président; A. Raach, Lausanne, Vice-président; F. Kissler, Bex (Sect. Lac Léman); J. Huber, Soleure (Oberland bernois); A. Waelly, Macolin (Oberland bernois); E. Cattani, Engelberg (Lac des IV Cantons); F. Berner, Lucerne (Zurich); J. Seiler, Gletsch (Valais).

Sont présents du Comité: MM. J. Tschumi, Ouchy, Président; A. Raach, Lausanne, Vice-président; F. Kissler, Bex, assesseur; A. Kipfer, Gilon, assesseur; C. Flück, Bâle, trésorier; O. Amsler, Bâle, secrétaire.

Excusé: M. J. Müller, Ouchy (pour cause de maladie).

En outre, 170 sociétaires dont les noms sont indiqués par la liste de présence au dernier numéro. L'assemblée générale a été précédée, le vendredi soir de 9 h. à minuit, d'une séance du Conseil d'administration, au cours de laquelle l'ordre du jour a été soumis à un tour de préconsultation approfondi.

Le samedi 22 juin à 10 1/2 h. du matin, M. le président Tschumi ouvre l'assemblée générale en rappelant tout d'abord le souvenir des membres enlevés à la société par la mort au cours de l'année écoulée; les assistants se lèvent pour honorer leur mémoire. Ce sont:

- MM. M. A. Holsboer, Hôtel de la Gare, Davos-Platz; A. Britschy-Lüthold, Hôtel Schweizerhof, Ragaz; G. Bossard, fils, Hôtel du Beuf, Zoug; J. Escher, son., Hôtel Couronne et Poste, Brigue; F. Infinger, Hôtel Terminus, Winterthour; Fr. Glarner, Bains de Stachelberg; H. Stork, Hôtel Bellevue, Interlaken; Alphonse Osswald, Hôtel Bellevue, Berne; A. Bâla, son., Hôtel du Parc, Lugano; Fr. Mürsch, Hôtel Beau Séjour, Champ-Genève; J. A. Brauen, Hôtel de l'Île, Constance; J. Boller, son., Hôtel Victoria, Zurich; Dr. Müller, Hôtel National, Engelberg; MM. Leo Eschmann, Karlsruhe, Elfeld; W. Müller, Hôtel Belvédère, Interlaken.

Puis M. Tschumi souhaite, en termes empreints de cordialité, la bienvenue aux nombreux sociétaires présents. Il fait remarquer combien ces assemblées sont propres à faire oublier pour quelques jours les soucis et les tracasseries de la vie, à resserrer les liens de confraternité et de solidarité qui unissent les membres. Les dames, soutiens fidèles de nos maisons, méritent bien elles aussi de pouvoir se livrer, tous les deux ans au moins, aux plaisirs de nos fêtes. Puisse notre idéalisme, ne jamais perdre de vue ses tendances idéales, afin que ses membres apprennent de plus en plus à se respecter et s'honorer les uns les autres. Que tous cherchent à laisser de côté les intérêts particuliers et mesquins et, en se respectant soi-même, à servir le bien de la communauté; le respect au dehors s'en accroîtra et notre société finira par devenir une puissance avec laquelle les autorités se verront obligées de compter. Il déclare la séance ouverte en souhaitant que la société continue à marcher dans la voie qu'elle s'est tracée, à la conquête de la position sociale à laquelle ses membres ont droit.

Délibérations.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est adopté sans opposition. MM. Mayer de Genève et Sailer de Genève sont nommés scrutateurs.

1. Le rapport de gestion et les comptes annuels sont adoptés après lecture du rapport des vérificateurs des comptes, et décharge est donnée au comité. Voici ce rapport: Les vérificateurs soussignés ont soumis le bilan au 31 mars 1901 et les comptes de l'Ecole professionnelle d'Ouchy à un examen approfondi. Des épreuves nombreuses ont démontré l'exactitude et la concordance des écritures et des pièces à l'appui. Nous proposons d'adopter les comptes en donnant décharge au trésorier et de le remercier de sa grande activité. Les vérificateurs: signés: Rob. Haefeli. Alb. Elskes.

sente à des prestations un peu plus importants dans le domaine de la réclame. M. Lichtenberger propose de fixer à fr. 10,000 la somme à dépenser dans ce but.

M. Tschumi fait remarquer combien il est difficile de choisir le juste milieu quand il s'agit de faire de la réclame pour un pays tout entier, où chacun s'attend à voir figurer sa localité et même sa maison. Le comité a fréquemment discuté cette question, sans arriver jusqu'à présent à un résultat généralement satisfaisant. La proposition est renvoyée au comité pour étude ultérieure, sans fixation d'une somme déterminée, et le budget est adopté.

3. Vérificateurs des comptes. MM. Haefeli et Elskes sont confirmés dans leurs fonctions.

4. Rapport du Bureau central. Le chef de bureau Amsler complète en quelques mots ce qui a été dit à ce sujet dans le rapport de gestion, en se référant à la brochure commerciale remise à tous les sociétaires. M. Tschumi fait l'éloge de ce travail, éloges confirmés par les bravos de l'assemblée.

5. Guide des hôtels. M. Amsler présente le rapport sur la 3^e édition de ce guide et parle des mesures prises pour assurer la distribution rationnelle, du grand nombre des demandes, et des efforts faits pour améliorer l'aspect extérieur de l'ouvrage. Il demande si l'assemblée a des propositions à faire pour contribuer à cette amélioration. Personne ne prend la parole.

6. Ecole professionnelle. M. Tschumi rapporte que le 8^e cours s'est passé d'une manière satisfaisante et que le résultat final peut être considéré comme favorable. Si l'école ne forme pas de savants, elle n'en dépose pas moins dans l'esprit de ses élèves des principes qui leur seront utiles dans la vie en les aidant à surmonter bien des difficultés. Il communique en outre qu'une demande de M. Garlich, professeur à l'école, d'élever son traitement a été agréé par le conseil d'administration. Il en a été de même d'une demande de M. Müller concernant l'élevation du prix de pension; désormais, les élèves suisses paieront 100 fr. par mois au lieu de 80 fr. et les étrangers 140 fr. au lieu de 120 fr. On avait pensé d'abord à faire supporter cette augmentation par la caisse de la société, le fonds scolaire étant insuffisant malgré l'abondance des dons de nouvel-an; mais on a fini par trouver qu'un subsidie de la caisse de la société ne se justifie guère, les élèves appartenant dans la règle à des familles aisées, et les prix, malgré l'élevation décidée, pouvant être considérés comme modestes comparés à ceux d'institutions semblables. Du reste, il s'agit non seulement d'augmenter la rétribution de M. Müller, mais aussi d'améliorer la table. Par contre, la société prendrait à sa charge le paiement partiel ou total de la pension d'élèves capables et peu fortunés.

7. Révision des statuts. Cette révision est adoptée pour ce qui concerne l'inscription de la société et de son bureau central au registre du commerce, et l'assemblée décide, sur la proposition de M. Berner, qu'une révision totale sera élaborée pour la prochaine assemblée générale, afin d'éliminer des statuts certaines contradictions et répétitions.

8. Récompenses aux employés. Il est donné lecture de la proposition du conseil d'administration relative à ce sujet. M. Mader de St-Gall désire qu'il soit fait une différence entre les hôtels ouverts toute l'année et les hôtels de saison en ce sens, que 4 années entières seraient considérées comme équivalent à 5 saisons. M. Weber de Genève modifie sa proposition précédente d'après laquelle les récompenses devaient être délivrées dès la fin de la première année, en proposant d'accorder pour 3 ans un diplôme et une médaille de bronze, pour 5 ans une médaille d'argent et pour 10 ans une médaille

d'or, la totalité des frais à supporter par la société. M. Müller, d'Alpnach, est opposé à une distinction entre hôtels de saison et hôtels ouverts toute l'année, vu la difficulté plus grande de se procurer du personnel de saison. Il recommande de distribuer les récompenses dès la fin de la 3^e année; cette proposition est appuyée par MM. Beilick, de Thoune, et Alblas, de Montreux.

A la votation, l'égalité entre les hôtels de saison et ceux ouverts toute l'année est maintenue et la proposition du conseil d'administration:

Table with 2 columns: récompense and valeur. 5 ans, diplôme et breloque ou broche de bronze 10 " " " " " d'argent 15 " " " " " d'or

En ce qui concerne les frais, M. Boller, de Zurich, propose d'en charger les patrons; M. Müller, d'Alpnach, désire les partager par moitié entre ceux-ci et la société. M. Cattani, d'Engelberg, fait remarquer que, les récompenses devant être rétroactives, la mise à la charge de la société de la totalité des frais pourrait être fatale à sa caisse. M. Tschumi est d'avis que le patron éprouvera plus de plaisir à récompenser à ses propres frais un employé fidèle qu'à lui transmettre simplement un cadeau dont il aurait bénéficié lui-même.

La proposition du Conseil d'administration de mettre les frais des diplômes à la charge de la société et ceux des médailles à la charge des patrons est adoptée.

9. Assurance des employés contre la maladie et les accidents. L'auteur de la proposition, M. Weber, de Genève, en expose les motifs; de la courte discussion qui suit, il résulte que l'assemblée ne considère pas cette proposition comme opportune; aussi se range-t-elle au préavis défavorable formulé par le conseil d'administration.

10. Création d'une caisse pour veuves et orphelins. La proposition du conseil d'administration est adoptée à l'unanimité et sans discussion. Elle consiste à réserver cette création pour plus tard et à autoriser provisoirement le comité à nommer sur place pour chaque cas une commission spéciale chargée d'examiner la situation et de faire des propositions au comité sur le montant de la subvention; les expériences ainsi faites serviront ultérieurement à l'élaboration d'un règlement.

11. Examens d'apprentis cuisiniers. M. Tschumi résume cette question qui occupe la société depuis des années, ainsi que les démarches faites jusqu'ici. Le programme d'examen ayant été publié dans l'organe de la société, il n'en est pas donné lecture. M. Baltischwiler, de Zurich, en recommande l'adoption, un chef s'appliquant certainement davantage à instruire son élève quand il sait que ce dernier aura à subir un examen. M. Schlenker, de Genève, dit que des examens analogues sont déjà en usage dans cette ville et recommande lui aussi l'adoption de la proposition. M. Tschumi est d'avis qu'il ne peut s'agir pour le moment que d'introduire ces examens à titre d'essai. L'expérience dira jusqu'à quel point l'institution pourra devenir définitive. A la votation, le projet présenté est adopté.

12. Question des portefaix. Une demande, parvenue tardivement, de la Société des Hoteliers de Zurich, tendant à charger le comité de faire auprès du département fédéral des chemins de fer des démarches dans le but d'obtenir une meilleure réglementation du service des portefaix dans les gares, provoque une discussion animée. Il en résulte que partout, les mêmes inconvénients se produisent, et le comité est chargé de faire une enquête et d'élaborer, à l'adresse de la confédération, futur propriétaire des lignes, une pétition prévoyant l'institution d'employés spéciaux pour le service des bagages,